

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Situé sur les contreforts des Monts d'Or, il couvre 55,50 % de la superficie du département du Rhône (Ouest Lyonnais et Nord du Rhône) et 21 % de sa population ainsi que le nord de la Métropole de Lyon.

Etablissement public de santé mentale, créée en 1972, l'établissement accueille les enfants, les adolescents et les adultes. Sa capacité est actuellement de 363 lits et places d'hospitalisation, et une trentaine de structures extérieures réparties sur la moitié nord du département du Rhône.

Depuis 2018 l'établissement a réorganisé ses secteurs en 2 pôles d'activité clinique de psychiatrie adultes, 1 pôle de pédopsychiatrie et 1 pôle transversal (UHCD, régulation, réhabilitation psychosociale, DIM, PUI, médecine générale et activités médiatisées).

Le Centre Hospitalier abrite et gère la première structure médico-sociale du département accueillant exclusivement des personnes handicapées psychiques adultes, le Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Cabornes ». Par ailleurs, pour assurer une continuité pédagogique des enfants hospitalisés, l'établissement héberge une structure scolaire de l'Education Nationale, l'école « Beaujard ».

Le Centre Hospitalier est membre du Groupement Hospitalier de Territoire Rhône Nord Beaujolais Dombes et développe une coopération avec l'Hôpital Nord-Ouest de Villefranche sur Saône.

PRESENTATION DU SERVICE / LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Le service « relation usagers / qualité / gestion des risques » a pour mission :

- La mise en œuvre des procédures inhérentes au droit des usagers
- Le bon fonctionnement de la Maison Des Usagers
- Le développement de la participation des usagers
- Le fonctionnement de la Commission des usagers
- La mise en œuvre de la politique qualité au sein des structures intra et extra hospitalières et au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé.
- La création et/ou la mise en œuvre des procédures de gestion des risques en lien avec les services concernés

La direction du Centre Hospitalier et la présidence de Commission médicale d'établissement définissent la politique qualité et s'assurent de sa mise en œuvre. A ce titre, la politique qualité fait l'objet d'un portage conjoint entre la CME et la Direction.

Lien hiérarchique N+1 :

- Directeur des risques, des achats, de l'infrastructure et du médico-social

Liens fonctionnels :

- Président et vice-président de CME
- L'ensemble des directions fonctionnelles
- Le Département d'information médicale



- Les responsables des différents secteurs médicaux, paramédicaux, techniques, administratif, sociaux, représentant des usagers

ACTIVITES PRINCIPALES

Qualité et gestion des risques :

Le responsable « relation usagers / qualité / gestion des risques » a pour mission spécifique :

- En lien avec le technicien responsable qualité, les représentants des usagers et les membres du directoire qualité :
 - o La conduite des services intra et extra hospitaliers vers la certification
 - o La projection des actions d'améliorations après la certification dans une dynamique de projet à 5 ans
- En lien avec la direction du FAM Les Cabornes, le pilotage de la politique qualité ainsi que les évaluations internes et externes
- Le pilotage de la mise à jour du DUER en lien avec le service RH et les instances
- La mise à jour de la cartographie des risques en coordination avec les services concernés
- Le pilotage du plan de prévention des risques en coordination avec les services concernés

Accompagnement et formation des équipes :

En lien avec le technicien responsable qualité, créer et animer des réunions ou groupes de travail, notamment pour préparer les équipes aux échéances réglementaires dans les domaines de la qualité et de la gestion des risques

Veille juridique et réglementaire :

Le responsable « relation usagers / qualité / gestion des risques » assure une veille réglementaire sanitaire et médico-sociale sur son champ de compétence

Fonctionnement de la Commission des usagers :

Le responsable « relation usagers / qualité / gestion des risques » veille au bon fonctionnement de la CDU en tenant compte du cadre réglementaire. La commission des usagers (CDU) :

- Veille au respect des droits des usagers et à la facilitation de leurs démarches
- Elle est également chargée de faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et la prise en charge des malades et de leurs proches.

Droit des patients :

Le responsable « relation usagers / qualité / gestion des risques » veille au respect du cadre réglementaire et du droit des patients lors de la transmission des dossiers patients. Il veille à la mise à jour et à l'application des procédures d'admission, d'accueil et d'accompagnement des personnes accueillies.

APTITUDES, QUALITES REQUISES, ET NIVEAU DE FORMATION

- Bac + 5 avec idéalement une expérience professionnelle dans une fonction comparable
- Rigueur et pertinence dans l'analyse de la situation, et le traitement des dysfonctionnements
- Capacités d'animation et de modération : groupes de travail, groupes de résolution de problèmes, audits, cartographie de risques, etc...
- Capacités de rédaction



- Aptitudes à la formation de personnes aux techniques et procédures de son domaine, et à leur application
- Aptitudes en analyse de processus et gestion de projet

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Grade : Attaché d'administration hospitalière ou équivalent
- Poste à temps plein
- Réalisation de gardes administratives
- 37h30 de travail par semaine sur 5 jours
- 28 CA et 15 RTT

- Déplacements sur l'ensemble du territoire d'implantation du Centre Hospitalier

Contact(s)

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à : M. Didier ANTOINE, directeur des ressources humaines – dantoine@ch-st-cyr69

Ce profil de poste peut être susceptible d'être modifié selon les nécessités de service

JANVIER 2021

COORDINATEUR QUALITE – GESTION DES RISQUES – RELATIONS USAGERS

DRH

